



Association des Acteurs de l'Autopartage

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2020

Partager une voiture pour mieux partager l'espace public

À l'occasion des "États Généraux du Stationnement et de la Mobilité", l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA) salue l'effort de la Ville de Paris pour mieux partager l'espace public et faciliter les différents modes de mobilité durables afin d'améliorer la qualité de vie.

L'autopartage permet d'optimiser l'usage de la voiture et de libérer de l'espace public. Ainsi, à Paris, chaque voiture en autopartage est partagée par 19 personnes, et remplace 5 à 8 véhicules individuels (*).

Afin de favoriser l'adoption de cet usage plus participatif et plus durable de la voiture, et d'en faire un vrai service de proximité permettant d'accompagner la mobilité des habitants et des visiteurs de Paris, l'AAA propose d'augmenter l'espace réservé à l'autopartage sur la voie publique.

À cette fin, l'AAA souhaite engager un dialogue avec la Ville de Paris sur la base des propositions suivantes :

- Pour l'autopartage en boucle : attribuer 3 000 places en voirie à l'horizon 2026, et définir un nouveau cadre pour faciliter l'attribution de places aux opérateurs labellisés "Ile-de-France Autopartage" de façon à garantir un développement continu et cohérent du réseau de chaque opérateur, mais également une concurrence entre les acteurs au bénéfice de tous les Parisiens.
- Pour l'autopartage en free-floating : maintenir le bénéfice du stationnement sur les places autorisées en voirie et y ajouter des places exclusivement dédiées à l'autopartage dans des proportions à déterminer selon les besoins des usagers.

Partager une voiture pour plus de multimodalité

Recourir à l'autopartage et aux différents modes de mobilité disponibles à Paris, est une solution qui permet de pouvoir renoncer à son véhicule personnel. Puisqu'on économise sur les coûts (assurance, entretien, stationnement...), on peut alors choisir comment dépenser son budget mobilité, pour ses courts et longs trajets, selon le mode le mieux adapté à son besoin (entre la marche, le vélo, la trottinette, le métro, le taxi, le VTC, le train, le covoiturage ou l'autopartage) et choisir lequel est le plus rapide, le plus économique, le plus écologique ou le plus confortable. C'est ainsi que chaque usager de l'autopartage en boucle évite 10 000 à 40 000 km par an en voiture (*). À Paris, 20% d'entre eux prennent le vélo tous les jours (*).

(*) Source : Enquête Nationale sur l'Autopartage, Édition 2019, 6t-bureau de recherche, 2019

L'autopartage pour tous : familles, commerçants... et "à chaque coin de rue"

En offrant une station d'autopartage ou des places de stationnement dédiées à l'autopartage "à chaque coin de rue", la Ville de Paris permettrait de garantir l'accès à une diversité d'offres et de véhicules dans tout Paris pour satisfaire les besoins des habitants, des commerçants et des visiteurs de la capitale. Ce serait une réponse positive pour atteindre l'objectif annoncé de réduction du nombre de places de stationnement tout en permettant aux Parisiens d'avoir accès à une voiture ou un petit véhicule utilitaire lorsqu'ils en ont besoin.

L'autopartage labellisé "Ile-de-France Autopartage"

Les opérateurs d'autopartage labellisés "Ile-de-France Autopartage" se sont engagés pour garantir aux Franciliens un service qui contribue aux enjeux de qualité de l'air et de congestion en Ile-de-France.

Ces opérateurs partagent plusieurs critères communs, dont :

- l'accès 24h/24 et 7j/7, pour offrir la même disponibilité que le véhicule particulier ;
- tarifs à partir d'1h pour l'autopartage en boucle et tarif à la minute pour l'autopartage en free-floating, carburant ou recharge inclus ;
- mise à disposition de véhicules électriques (Crit'Air verte) et thermiques peu polluants (Crit'Air 1), pour les longs trajets ;
- accès du service au grand public, y compris les jeunes conducteurs, pour que l'autopartage soit une alternative pour tous.

"L'ensemble des opérateurs d'autopartage est prêt à relever ce défi, et montrer qu'il constitue une solution durable et pérenne pour la mobilité urbaine." indique Jean-Baptiste Schmider, Président de l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA).

À propos de l'AAA

L'AAA est une association professionnelle loi 1901, regroupant 15 acteurs majeurs de l'autopartage en France d'horizons différents : opérateurs, fournisseurs de technologie, etc. Collectivement, ces entreprises opèrent la quasi-totalité des véhicules en autopartage proposés au grand public et aux entreprises en France, dans plus de 150 communes et plus de 50 grandes entreprises. Elle a pour objectif de promouvoir et développer l'autopartage en France, d'œuvrer auprès des acteurs publics locaux et nationaux pour porter les bonnes pratiques et ainsi pérenniser cette transition, mais aussi défendre les intérêts de la filière et de contribuer aux relations harmonieuses entre tous les acteurs de la filière. L'association est présidée par Jean-Baptiste Schmider – Citiz.

Contact presse : Marlyn DUFETRELLE - 06 70 13 16 91 - marlyn.danieldufetrelle@agence-rup.net

